



OBJET

CS2023-016
-
**EFFACEMENT DE
DETTES**

Membres en exercice : 14

Membres présents : 8

Votants : 8

Président :

MR LECOURT JEAN-LUC

Présents :

MR LECOURT JEAN-LUC
MR GERARD MICHEL
MR LEBLANC SYLVAIN
MR DUPLAINE LOIC
MR DAVOUST DOMINIQUE
MR BAYEL JEAN-CLAUDE
MR HARTOUT PETER
MME CONNEAU MARIE

Absents Excusés :

MR GUILMEAU HENRI
MR CHAUVEAU DAVY
MR MAUNOURY REMY
MR GESLAIN DENIS
MR GUYONNET PAYEL CHRISTOPHE
MR ESNAULT MARCEL

Secrétaire de séance :

MR GERARD MICHEL

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 12 septembre 2023
Convocation du : 23 août 2023

Envoyé en préfecture le 15/09/2023

Reçu en préfecture le 15/09/2023

Publié le

ID : 053-200044568-20230912-CS2023_016-DE



Vu la clôture de la procédure de liquidation judiciaire,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, prononce l'effacement des dettes eau potable du compte ci-après :

- Commune concernée : PRE EN PAIL
- Abonnement : PB2900
- Montant : 358.01 € T.T.C
- Cet effacement de dettes concerne :
 - 2ème semestre 2021 - pour une consommation de 28 m3
 - 1er semestre 2022 - pour une consommation de 65 m3
 - 2ème semestre 2022 - pour une consommation de 35 m3

Information de la Trésorerie - courrier du 25/04/2023 et autorise Monsieur le Président à émettre le mandat correspondant à l'article 6542 créances éteintes.

Pour copie certifiée conforme,

A St Aignan de Couptrain, le 12 septembre 2023.

Le Président,
J.-L. LECOURT

